

## ***Informations dur le site du Syndicat des Biologistes***

### **✦ FORMATION REFERENT QUALITE**

21 Sept 2009 -

Depuis des années, L'AFBB-IFBS, interlocuteur privilégié des laboratoires, forme des techniciens et des secrétaires en contrat de professionnalisation. Toujours à l'écoute de la profession dans la qualification des collaborateurs, l'AFBB propose la formation des personnels, après quelques années d'expérience, à un nouveau poste indispensable dans l'accréditation : le «Réfèrent Qualité ».

Déjà 37 salariés, secrétaires ou techniciens, participent comme Réfèrent qualité à la mise en place de la nouvelle norme ISO/EN 15 189 dans leur laboratoire.

Cette qualification professionnelle est bâtie en collaboration avec la branche pour répondre aux besoins quotidiens en matière de « gestion de la qualité ». La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Laboratoires a agréé et validé cette formation permettant aux salariés de la suivre dans le cadre d'une période de professionnalisation.

Des mises en situation professionnelle permettent aux stagiaires de réaliser des audits croisés, ce qui leur permet ainsi d'être acteurs du processus de formation et d'utiliser l'entreprise où ils travaillent comme lieu d'expérimentation.

En octobre 2009 le quatrième groupe de « Réfèrent Qualité » en Laboratoire de Biologie Médicale entamera sa formation. Des places sont encore disponibles.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à visiter le site Internet [www.afbb.org](http://www.afbb.org) ou à contacter Emmanuel JORRY au 01 48 78 28 24.

### **✦ LA FORMATION DE SECRETAIRE TECHNIQUE**

02 Mar 2009

L'OPCA PL propose aux laboratoires d'analyses de biologie médicale de bénéficier d'un financement exceptionnel pour permettre à leurs secrétaires de valoriser leur expérience professionnelle, par l'obtention du Titre de Secrétaire technique : prise en charge :

- des frais pédagogiques,
- des frais de salaires,
- des frais annexes liés à la formation ; versement de l'allocation de formation lorsque la formation se déroule en dehors du temps de travail;

Obtenir ce titre de niveau IV, reconnu au niveau national, serait :

- Pour ces salariés un gage de reconnaissance et la garantie de sécuriser leur parcours professionnel.
- Pour les professionnels, une reconnaissance de l'investissement qu'ils ont consacré à développer les compétences de leurs collaborateurs.

Pour favoriser le développement de cette formation l'OPCA PL a créé le site [www.secretairetechnique.fr](http://www.secretairetechnique.fr) grâce auquel les internautes peuvent notamment télécharger des plaquettes d'information, le programme de la formation, obtenir les coordonnées des organismes de formation partenaires et accéder aux barèmes de prise en charge de l'OPCA PL.

N'hésitez pas à consulter ce site pour en savoir plus sur la formation de secrétaire technique.

Contact : Pascale Kerdudo <mailto:pascale.kerdudo@opcapl.com>